

AMAP Bannalec 2022
SARL Facteur Mouton
Boulangerie Nature et Progrès au levain Bannalec

Contrats entre la SARL Facteur Mouton et
(noms, prénoms et coordonnées du ou des adhérent.e.s + adresse mail) :

Nous vous proposons de découvrir 3 différents pains que vous choisirez chaque semaine en nous envoyant un sms au 0611680857 avant le mercredi midi précédent l'AMAP :

- un pain spécial AMAP !! Un pain qui répond aux belles valeurs de l'association en utilisant les céréales issues du travail et des champs de la ferme de Perennou Sant-Jakez , à 5 euros/kg.
Merci infiniment à Charlotte et Sébastien Furic pour cette heureuse collaboration !
Un pain avec des céréales de Bannalec, c'est possible, et c'est seulement à l'AMAP !!
- le supergraines, mélange de farines de seigle, blé et sarrasin rempli de graines à la manière des pains allemands, petit format (500g) ou grand format (1,5kg), à 8,60 e/kg.
- le pain aux fruits, blé semi complet avec un mélange de fruits secs, de noisettes et d'amandes, en petit format (500g) ou grand format (1,5kg), à 9,60 e/kg.

Pour la fabrication de nos pain, nous mélangeons nos farines avec de l'eau filtrée, du sel de Guérande Nature et Progrès, et notre levain sauvage. Nous pétrissons et façonnons ce pain à la main et le cuisons au feu de bois à chaleur descendante.

Nous vous proposons de régler mensuellement un abonnement mensuel de 5 euros, puis de payer à chaque commande. L'acompte nous engage à respecter vos commandes hebdomadaires sur le mois en cours.

Exemple de contrat :

Je souhaite du pain pour le mois de mars. Je règle 5 euros en début de mois. Je souhaite découvrir un supergraines en 500g le premier jeudi du mois. J'envoie un sms au 0611680857 le mardi soir. Je reçois mon pain et le montant à régler le jeudi à l'AMAP. Les 5 euros d'acompte sont déduits du premier pain du mois. La semaine suivante, rebelote !

L'AMAP se déroulant pendant notre temps de fabrication, nous ne pourrons malheureusement pas assurer une présence hebdomadaire aux distributions. Les règlements se feront donc par virement bancaire. Vous trouverez notre RIB attaché à ce mail.

La signature de ce présent contrat engage les deux parties à respecter le règlement de l'AMAP de Bannalec.

Fait à Bannalec, le
L'adhérent :

SARL Facteur Mouton
facteurmouton@gmail.com :

NB : Tout pain commandé et réglé devra être récupéré le jour prévu.